

Envoyé en préfecture le 18/01/2017

Reçu en préfecture le 18/01/2017

Affiché le

ID : 033-213303258-20170109-2017_01_09_0052-DE

**EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :

En Exercice : 13
Présents : 10
Votants : 10

Date de Convocation :

4 janvier 2017

L'an deux mil dix-sept, le 9 janvier, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Plassac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Martine GOUTTE, Maire.

Présents : Mesdames Martine GOUTTE, Marie-Christine BRAUD, Maryvonne BARRAS, Martine GUENAI, Yenny DUQUE,
Messieurs Jean-Michel VENANCY, Jean-Michel BAUDET, Laurent DE BOISSESON, Jean-Claude GAUDINIÈRE, Patrick PICARD.

Absents excusés : Mr Denis GIRAULT, Mmes Agathe GERMAIN, Valérie BERNAUD.

Secrétaire de Séance : Marie-Christine BRAUD

Objet : port : tarifs 2017

Monsieur VENANCY, Adjoint en charge du Port, propose de ne pas augmenter les tarifs du Port pour l'année 2017.

Longueur du bateau en m	Tarif H.T. PLASSAC	Tarif H.T. HORS COMMUNE
Jusqu'à 5,99 m	157 €	206 €
De 6,00 m à 6,49 m	181 €	244 €
De 6,50 à 6,99 m	206 €	281 €
De 7 m à 7,49 m	230 €	319 €
De 7,50 m à 7,99 m	252 €	356 €
De 8 m à 8,49 m	281 €	391 €
De 8,50 m à 8,99 m	306 €	427 €
De 9 m à 9,49 m	329 €	462 €
De 9,50 m à 9,99 m	355 €	498 €
Au-delà de 10 m	380 €	536 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des votants, de ne pas augmenter les tarifs du Port pour l'année 2017.

ANNULE ET REMPLACE LA PRECEDENTE DELIBERATION

Pour copie conforme au registre,
Fait à Plassac, le 17 janvier 2017
Le Maire, Martine GOUTTE

